



Gemeng Noumer

CONVOCAATION

Le Collège des bourgmestre et échevins de la commune de Nommern, conformément à l'article 12 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, prie les membres du Conseil communal d'assister à une réunion publique du conseil communal **lundi, le 11 mars 2024 à 19.30 heures** dans la salle des séances à la Mairie à Nommern en vue de délibérer sur les objets de l'ordre du jour suivant :

En séance publique :

1. Décomptes de travaux extraordinaires
2. Modification du règlement de circulation communal
3. Règlement temporaire de la circulation à Schrondweiler, Rue Principale
4. Crédit supplémentaire pour dons aux œuvres et associations nationales (budget ordinaire)
5. Don communal accordé dans le cadre de l'action « Télévie »
6. Approbation d'un devis supplémentaire concernant la réfection de la toiture en zinc de la nouvelle école à Nommern
7. Conversion d'un poste de salarié (à tâche manuelle) du groupe de salaire B en un poste du groupe de salaire E

Nommern, le 1^{er} mars 2024

Pour le collège des bourgmestre et échevins

le secrétaire communal
Laurent REILAND
(contreseing art. 74 LC)

la bourgmestre
Sophie DIDERRICH